



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 MAI 2007

Membres présents ou représentés

Membres de droit

- M. Michel Marian, Sous directeur des bibliothèques et de l'information scientifique, représentait M. Bernard Saint-Girons, Directeur de l'enseignement supérieur ;
- M. Joël Jallais, Conseiller pour l'enseignement supérieur, représentait M. Maurice Quenet, Recteur de l'Académie de Paris ;
- M. Christian Lupovici, Directeur par intérim des Services et des réseaux, représentait M. Bruno Racine, Président de la BnF ;

Représentants des établissements utilisateurs

- M. Pierre-Yves Hénin, Président de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Personnalités désignées par le Ministre

- M. Pierre Gonneau, Professeur à l'Université Paris IV Sorbonne
- M. Denis Pallier, Inspecteur général des bibliothèques ;
- M. Daniel Renoult, Doyen de l'Inspection générale des bibliothèques, Président du Conseil d'administration ;

Représentante du personnel

- Mme Barbara Cailletaud, Magasinier en chef au CTLes ;

Participants avec voix consultative

- M. Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLes ;
- M. Charles Béa Mbong, Secrétaire général du CTLes ;
- Mme Nicole Préteseille, Agent comptable du CTLes ;
- M. Jean Müller, Contrôleur financier du CTLes ;

Invités

- Mme Marie-Thérèse Cuomo, Chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de Créteil ;
- Mme Geneviève Dreyfus-Armand, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;
- Mme Catherine Gaillard, Directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Mme Isabelle Nectoux, Directrice de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales ;
- Mme Mireille Pastoureau, Directrice de la bibliothèque de l'Institut de France ;

Excusés :

- M. Gabriel de Broglie, Chancelier de l'Institut de France (pouvoir donné à M. Pierre-Yves Hénin) ;
- M. Jean-Robert Pitte, Président de l'Université Paris IV-Sorbonne (pouvoir donné à M. Pierre-Yves Hénin) ;
- Mme Claude Laroque, Maître de conférences (pouvoir donné à M. Renoult) ;
- M. Bernard Bosredon, Président de l'Université Paris III- Sorbonne-Nouvelle
- M. Pierre-louis Mariel, Trésorier payeur général ;
- M. Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de médecine ;
- M. Christian Martin, Bibliothécaire, Centre technique du livre de l'enseignement supérieur.

Le quorum étant atteint, le Président du conseil d'administration ouvre la séance du conseil d'administration à 15 heures. Aucune question diverse n'est proposée à l'examen du conseil.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 27 novembre 2006

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 27 novembre 2006 n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Synthèse des activités du CTLes pour l'année 2006

M. Baraggioli présente un état des activités pour l'année 2006.

En 2006, les activités du CTLes se sont inscrites dans la continuité de l'année 2005.

Au 31 décembre 2006, la totalité des collections transférées avaient été traitées par le service de l'inventaire et ce en dépit de difficultés de traitement d'un grand nombre de fascicules de périodiques (langue, absence de cotes, titres non répertoriés dans le catalogue national SUDOC).

Afin d'illustrer le travail accompli, l'accent est mis sur trois activités : les transferts de collections, les communications et le dépôt légal.

➤ **Les transferts des collections**

▪ Baisse du volume des transferts

Avec un total de 3 819 mètres linéaires transférés, l'année 2006 est caractérisée par une baisse du nombre des transferts de 17,5% par rapport aux chiffres de 2005.

Les raisons de cette baisse s'expliquent par le fait que les transferts sont opérés sur la base de prévisions établies en août 2005 dans le cadre d'un marché qui a débuté en septembre 2005.

Il apparaît en effet que les demandes formulées par les bibliothèques ne correspondent pas toujours à leurs prévisions initiales. Les travaux préparatoires des collections à transférer (cotation des documents, rédaction des listes...) nécessitent une forte mobilisation des personnels et il semblerait que parfois le temps de préparation soit sous estimé.

▪ Nature des transferts

En 2006, les cessions représentent près de 52% des documents transférés. Les périodiques représentent 75,31% des cessions composées pour la plupart de titres étrangers

▪ Importance de la part à commande

La part à commande dont la vocation est de répondre aux urgences et aux imprévus, représente 809,75 mètres linéaires soit près de 21% de la totalité des mètres linéaires transférés en 2006 (3 819 ml). Ce chiffre est conforme aux dispositions contractuelles établies par le marché.

➤ **Les communications**

L'accroissement du nombre de communications se poursuit avec d'une part une augmentation des demandes (7 301 en 2006 contre 6046 en 2005), et d'autre part avec une augmentation du nombre de demandes satisfaites (6 966 soit une amélioration de 23% par rapport à 2005).

Le recours de plus en plus fréquent au service du prêt entre bibliothèques du CTLes de la part des établissements de la région Ile de France, mais aussi de province s'explique par :

▪ la diversité de l'offre qui s'enrichit d'année en année en fonction des versements ;

▪ la qualité du service qui tient aux délais : délais de communication (48 heures pour Paris et la Province) et délais de consultation fixés à 4 semaines.

En ce qui concerne le nombre de demandes non satisfaites, qui représente 4,6% de l'ensemble pour un total de 355 demandes, il est apparu nécessaire de déterminer précisément quelles étaient les raisons qui amenaient le CTLes à ne pas communiquer ces documents.

Il apparaît ainsi que dans près de 77% des cas ces demandes insatisfaites sont infondées car elles concernent des documents qui ne sont pas localisés au CTLes. Seules 13% des demandes (44 documents) correspondent à des emprunts en cours et 10% (32 documents) à des titres pour lesquels les transferts sont en cours de traitement.

➤ **Le dépôt légal**

L'année a été marquée par la mise en place de la réforme du dépôt légal qui a pris effet au mois d'août 2006. Pour le CTLes, cette réforme s'est traduite par la redéfinition des établissements attributaires, la diminution du nombre de monographies reçues.

Le nombre de documents reçus en 2005 était de 31 971. Comparé au nombre de documents reçus en 2006 qui est de 23 334, on note une baisse de 27% correspondant à 8 637 documents.

Le nombre de documents attribués en 2005 était de 21 892. Comparé au nombre de documents attribués en 2006 qui est de 20 641, on note une baisse de 6% correspondant à 1 251 documents.

➤ **L'espace de stockage disponible**

Au 31 décembre 2006, le nombre de mètres linéaires disponibles est légèrement supérieur à 26 kilomètres. La part disponible réservée aux documents de format in-4° est importante puisqu'elle avoisine les 15 000 mètres linéaires en raison de l'espace offert par la plateforme de stockage provisoire.

La répartition de cet espace disponible entre les différents types de magasins est la suivante :

- magasins industriels 47%
- magasins traditionnels 53%

Les capacités de stockage permettent à court terme de faire face aux prochaines échéances majeures du CTLes : le nouveau marché qui prendra effet en mars 2008 et qui couvrira une période de 24 mois maximum, ainsi que le dépôt des collections de la Sorbonne, dont la date n'est pas encore connue de façon définitive. Un certain nombre de collections qui sont conservées au titre du stockage provisoire devraient réintégrer leur établissement d'origine dans les prochains mois. M. Renoult évoque la nécessité pour le CTLes de pouvoir disposer d'une vision à plus long terme des transferts de collections en provenance des établissements qui ont d'importants chantiers en cours. Celle-ci devrait se traduire par un planning prévisionnel qui pourrait être présenté lors du prochain conseil.

Mme Nectoux intervient pour rappeler les besoins de la Bibliothèque interuniversitaire de langues orientales (BIULO) en matière de stockage provisoire. M. Baraggioli rappelle d'une part que le stockage provisoire n'est pas prévu par le marché, puisque le transport des documents est à la charge du dépositaire, ce qui laisse une marge de manœuvre relativement importante d'un point de vue organisationnel et d'autre part qu'il est indispensable de quantifier les besoins de la BIULO afin de pouvoir s'organiser d'un point de vue logistique à la réception des livraisons.

M. Baraggioli rappelle par ailleurs qu'il est essentiel pour la BIULO de penser en amont au retour des collections en numérotant les cartons et en tenant un inventaire précis de leur contenu afin de permettre le moment venu leur départ vers l'établissement d'origine dans l'ordre souhaité.

M. Marian insiste sur ce qui a été dit précédemment par M. Renoult sur la nécessité pour le CTLes de disposer d'un planning prévisionnel.

Le directeur s'engage à présenter à l'occasion du prochain conseil d'administration un planning prévisionnel des collections devant faire l'objet d'un transfert.

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité.

➤ **Le dépôt de documents sur des supports autres que le papier**

Au terme de la présentation du rapport d'activités pour l'année 2006, M. Baraggioli informe le conseil que le CTLes a été saisi par le Service commun de la documentation de l'Université de Paris 3 d'une demande de dépôt de documents audiovisuels (des cassettes VHS et des bobines de film 8 mm). Cette information donne lieu à une discussion au cours de laquelle se dégage un consensus pour que cette demande reçoive un avis favorable. Le directeur souligne toutefois que le CTLes peut assurer uniquement le stockage de ce type de support et non la conservation, car les normes hygrométriques des magasins sont prévues exclusivement pour conserver les documents sur support papier. M. Hénin demande que le dépôt de ces documents fasse l'objet de conventions particulières dans lesquelles il sera stipulé que le CTLes s'engage uniquement sur le stockage.

Par ailleurs M. Renoult souhaite savoir si ces documents ont fait l'objet d'une sauvegarde sur d'autres supports qui garantissent leur pérennité. Le directeur du CTLes s'engage à apporter un complément d'information à l'occasion du prochain conseil d'administration après s'être informé auprès de ses interlocuteurs du SCD de Paris 3.

La question de la tarification relative à la location d'espaces pour le stockage de ces documents est soulevée et il est proposé au conseil que soit appliquée la tarification en vigueur pour les conventions de dépôt de documents de format courant soit 3,16€ le mètre linéaire par an auxquels il convient d'ajouter le coût de 1,30€ par mètre linéaire pour le dépoussiérage. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Présentation du compte financier

Mme Préteseille, agent comptable du CTLes, présente le compte financier 2006.

Pour l'exercice 2006, les recettes réelles encaissables de l'établissement se sont élevées à 859 423,88€ et elles représentent 99,19% de la prévision initiale.

Les subventions de l'Etat représentent 90,50% des recettes. La dotation globale de fonctionnement représente à elle seule 89,50% des recettes.

Les dépenses de l'établissement s'élèvent à 1 164 383,04€ dont 922 995,79€ pour la section de fonctionnement et 241 387,25€ pour la section d'investissement.

Le taux d'exécution des dépenses par rapport aux prévisions est de 90%. La capacité d'autofinancement au 31 décembre 2006 s'élevait à 49 416,43€. Le fonds de roulement au 31 décembre 2006 s'élevait à 560 889,68€. Le fonds de roulement représente plus de 8 mois de fonctionnement (hors dotation aux amortissements).

Madame Préteseille soumet au vote du conseil d'administration l'ensemble des opérations de l'année 2006, pour la première section avec un montant des dépenses de 922 995,79€ et un total des recettes d'un montant de 859 423,88€ ; et pour la deuxième section avec un montant des dépenses de 241 387,25€ et un montant des recettes correspondant à la capacité d'autofinancement de 49 416,43€. L'ensemble des opérations de l'année 2006 est approuvé à l'unanimité.

Madame Préteseille soumet au vote du conseil le résultat de l'exercice 2006 qui représente un déficit de 63 571,91€ et qui est à porter au compte *10682-Réserves facultatives*. Le résultat de l'exercice 2006 est voté à l'unanimité.

4. Décision budgétaire modificative n°1

Le montant de la décision budgétaire modificative qui est soumise au conseil est de 36 520€. Cette somme porte exclusivement sur les dépenses de fonctionnement qui passent de 917 000€ à 953 250€ soit une augmentation de 3,95%.

Par ailleurs, la prévision des recettes est réajustée à la hausse pour un montant de 6 530€. Les recettes prévisionnelles du compte 706 relatives à la facturation du prêt entre bibliothèques sont augmentées de 4 000€. Le compte 706 est porté à 27 300€.

Les recettes du compte 708 relatives à la facturation de la location des espaces de stockage sont augmentées de 2 530€. Le compte 708 est porté à 72 530€.

La décision budgétaire modificative est soumise au vote ; Elle est approuvée à l'unanimité.

5. Admissions en non valeur

Les admissions en non valeur sont d'un montant de 73,03€, elles annulent 7 créances non recouvrées qui concernent des factures relatives à des prêts de documents effectués dans le cadre du prêt entre bibliothèques. Les bibliothèques concernées sont essentiellement des bibliothèques étrangères.

Madame Préteseille propose que l'ordonnateur ait délégation pour admettre les admissions en non valeur d'un montant inférieur à 61€.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Conseil d'administration sera toutefois tenu informé du nombre et du montant des créances non recouvrées.

Les propositions d'admission en non valeur qui sont présentées sont adoptées à l'unanimité.

6. Point sur les marchés en cours

La liste récapitulative des marchés en cours et en préparation est présentée pour information au conseil. Le marché relatif à la montée en charge du système de gestion d'archives et du système de gestion de bibliothèques fait l'objet d'un appel d'offre. Il n'y a pas de vote.

7. Conventions relatives aux collections

M. Baraggioli présente pour information la liste des conventions en cours de signature. Il n'y a pas de vote.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 16 heures.